

Toulouse, le 12 septembre 2023

Décision prise par le Président de Réseau31

Décision n°20230904 – n°317

Le Président du Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement de Haute-Garonne dénommé Réseau31 ;

Vu l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts de Réseau31 et notamment l'article 13-2 ;

Vu la délibération du Conseil syndical de Réseau31 portant délégations de compétences au Président et au Bureau syndical en date du 18 octobre 2021 ;

Considérant le point A1-5 de la délégation de compétences au Président de RESEAU31 ;

Considérant que le Conseil Départemental a attribué par décisions du 28/06/2022 et du 26/10/2021 au titre de son programme d'aide en eau potable, un montant de crédits à hauteur de 1 363 011,87 € pour l'année 2022 pour un total de 36 opérations et de 977 391,30 € pour l'année 2021 pour un total de 38 opérations ;

Considérant les décisions prises par le Président de RESEAU31, le 07/01/2022 et 19/09/2022 sollicitant l'attribution d'aide en subvention du Conseil Départemental de la Haute Garonne au titre des programmes départementaux en alimentation en eau potable 2021 et 2022,

Considérant que le règlement départemental en matière d'Alimentation en eau potable, d'Assainissement des Eaux Usées et des Eaux Pluviales, impose le démarrage des travaux inscrits, dans l'année de la programmation ou au plus tard dans l'année suivante ;

Considérant que le même règlement impose la remise pour l'attribution de l'aide départementale avant le 31 décembre de l'année suivante d'un dossier de marché pour les opérations pluriannuelles ;

Considérant que compte tenu des délais d'instruction par les services du Conseil Départemental la date limite de remise de ces marchés est fixé au 31 décembre 2023 ;

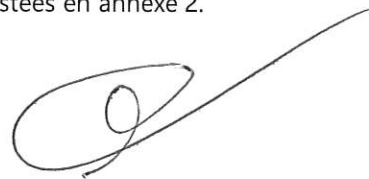
Considérant que certains projets sont prêts à démarrer mais que les marchés de travaux ne pourront être fournis qu'après le 31 décembre 2023 ;

Considérant qu'il apparaît opportun de mobiliser des crédits départementaux sur 1 projet pour l'année 2021 et 1 projet pour l'année 2022 s'agissant de projets dont la 1^{ère} tranche inscrite permettra le lancement de la consultation et le démarrage des travaux dans les prochains mois ;

décide

Article 1 : de demander une prolongation de délai de caducité de la subvention au titre des programmes départementaux en eau potable 2021 et 2022 de **12 mois à compter de la date limite du 31/12/2023**, pour 2 opérations (cf. liste en annexe).

Article 2 : de renoncer à l'attribution de la subvention au titre des programmes départementaux en eau potable 2021 et 2022 pour 4 opérations listées en annexe 2.



Gilbert HEBRARD
1^{er} Vice-Président

Annexe(s) : liste détaillée des opérations

Annexe 1

Année	Commission Territoriale	N° opération	Collectivités	Nature des travaux retenus à l'inscription	Montant HT de travaux demandés	Montant HT de travaux retenus	Montant subvention	Prolongation
2022	10	2433100633-62	CASTANET TOLOSAN	Construction du réservoir Rebigue 2 2 ^{ème} tranche financière. Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	2 468 161,00 €	500 000,00 €	100 000,00 €	A proroger
2021	10	2433100633-62	CASTANET TOLOSAN	Construction du réservoir Rebigue 2 1 ^{ère} tranche financière. Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	2 390 161,00 €	250 000,00 €	50 000,00 €	A proroger
TOTAL					4 858 322,00 €	750 000,00 €	150 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023



ID : 031-200023596-20230912-317_1209-DE

Annexe 2

Année	Commission Territoriale	N° opération	Collectivités	Nature des travaux retenus à l'inscription	Montant HT de travaux demandés	Montant HT de travaux retenus	Montant subvention	Abandon
2022	1	253100978-64	SIE VALLEES DU GIROU HERS SAVE ET COTEAUX DE CADOURS	Création d'une conduite d'alimentation d'eau potable du réservoir de Lévignac 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	945 502,00 €	90 000,00 €	18 000,00 €	A proroger
2022	9	200071298-011	CARAMAN	Réhabilitation du réseau AEP - RD 1 en agglomération 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	378 834,00 €	75 000,00 €	15 000,00 €	Abandon
2022	10	2433100633-65	CASTANET TOLOSAN	Création du réseau d'adduction - pour le remplissage du futur réservoir Rebigue 2 2ème tranche financière. Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	4 796 525,00 €	600 000,00 €	120 000,00 €	Abandon
2021	1	253100978-65	SIE VALLEES DU GIROU HERS SAVE ET COTEAUX DE CADOURS	Création d'une conduite de distribution d'eau potable du réservoir de Merville jusqu'à Larra (tronçon AB du schéma du SIE) 1ère tranche financière Autorisation à titre exceptionnel de démarrage anticipé des travaux avant notification.	2 608 488,00 €	240 000,00 €	48 000,00 €	Abandon
TOTAL					7 783 847,00 €	915 000,00 €	183 000,00 €	

Envoyé en préfecture le 04/10/2023

Reçu en préfecture le 04/10/2023

Publié le 04/10/2023

ID : 031-200023596-20230912-317_1209-DE

